

## INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 1

BELLOY SUR SOMME

Janvier 2022

### RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h  
Mardi de 10h à 13h  
Jeudi de 8h à 10h  
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune :  
[www.belloy-sur-somme.fr](http://www.belloy-sur-somme.fr)  
<https://www.facebook.com/mairiebelloysur-somme/>



Le secrétariat de mairie sera fermé ce mardi 11 janvier.

Le secrétariat de mairie sera ouvert le samedi 29 janvier de 8h à 12h.

La permanence des adjoints est maintenue le samedi matin de 11h à 12h.

### *Vie municipale*

### ANNULATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE



La cérémonie des vœux à la population devait avoir lieu le 14 janvier prochain. Au regard des mesures gouvernementales actées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus et de son nouveau variant 'Omicron', les cérémonies des vœux sont annulées. Il faut reconnaître que ces moments de convivialité très appréciés des habitants ne permettent pas de garantir l'application des gestes 'barrières'. Au moment où la France connaît un regain exponentiel du nombre de cas positifs à la COVID-19, il est sage pour ne pas dire responsable d'annuler ce rendez-vous annuel de début d'année. Vous remerciant à l'avance de votre compréhension.

### PARTICIPEZ AU RECENSEMENT DES HABITANTS DE BELLOY-SUR-SOMME DU 20 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2022



Cette opération de recensement de la population de BELLOY-SUR-SOMME est absolument essentielle. Nous comptons sur votre participation active et n'oubliez pas qu'il s'agit d'une obligation. C'est le devoir de chaque citoyen. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques autrement appelé INSEE privilégie la réponse par Internet. C'est plus simple et plus rapide. C'est aussi plus adapté au

contexte sanitaire du moment. La dématérialisation est maintenant engagée à marche forcée.

Rassurez-vous, pour ceux qui ne seraient pas à l'aise avec l'informatique, il est encore possible de répondre en complétant les formulaires 'papier' comprenant la feuille de logement avec le ou les bulletin(s) individuel(s). Les 2 agents recenseurs nommés par arrêté municipal ont une parfaite connaissance du village car ils y habitent. Ce sont de jeunes retraités dynamiques qui auront donc à cœur de mener à bien cette mission ô combien importante !

Mme Laurence MARDYLA et de M. Daniel VERKEST déposeront à l'approche du 20 janvier 2022 des enveloppes KRAFT dans votre boîte aux lettres contenant un courrier de la mairie et une notice pour se faire recenser par internet avec un code d'accès et un mot de passe. Dès réception de ces enveloppes, il faudra en prendre connaissance rapidement car un délai de réponse sera mentionné sur la notice. Si cela peut paraître un peu excessif pour certains, l'INSEE demande que les habitants répondent le plus vite possible et fixe un délai assez court. Soyez donc attentifs sur ce point. Pour celles et ceux qui n'ont pas de matériel informatique, nous vous invitons à réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs en prenant en compte les documents 'papier'.

En résumé, le recensement par internet sera ouvert dès le 20 janvier 2022 sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Il conviendra de vous munir des codes confidentiels de connexion mentionnés sur la notice explicative. Vos réponses sont strictement confidentielles et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Les éléments recueillis ne sont pas transmis à l'administration fiscale.

### DES CHANGEMENTS DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE AMÉLIORANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE : UN SENS UNIQUE DANS UNE PARTIE DE LA RUE DU 8 MAI 1945 ET LA MISE EN PLACE DE 4 STOPS AU CARREFOUR DE LA RUE DE L'ÉGLISE, RUE MARCELLE GENEVOIS, RUE RENÉ SAINT ET RUE LOUIS PASTEUR



Certains d'entre vous ont peut-être remarqué les récents changements en ce début d'année. En effet, lors de sa réunion du 3 décembre 2021, les membres du Conseil ont approuvé la nouvelle réglementation.

Au regard des accidents répétés, la gendarmerie a préconisé l'implantation de 4 STOPS.

Un sens unique de circulation a été instauré rue du 8 mai

1945 à partir du n°1 en direction de la salle des fêtes et un sens interdit installé pour les usagers venant de la Place FOCH ou de la rue Henri Boistel de BELLOY. Cette réglementation était nécessaire dans le cadre de la création du nouveau lotissement Le Bois de Larry.



## Coupure de courant annoncée

### TRAVAUX ENTRAINANT UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ LES 24, 25 ET 26 JANVIER PROCHAINS



ENEDIS travaille chaque jour sur les réseaux électriques pour les rendre plus performants, éviter les pannes et intégrer les productions d'énergies renouvelables. Dans la mesure du possible, les travaux sont effectués sans interrompre l'alimentation électrique des clients. Cependant, une coupure est parfois nécessaire pour la réalisation

de certains actes techniques. Ce sera le cas pour les prochains travaux à réaliser sur le réseau électrique qui alimente une partie de la commune. Les travaux entraineront une coupure d'électricité **le mardi 25 janvier 2022 entre 9h30 et 16h00**. Conscient de la gêne occasionnée les agents ENEDIS mettront tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux. L'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Des groupes électrogènes vont être installés dans les rues voisines de la mairie de BELLOY-SUR-SOMME, à savoir rue Louis PASTEUR, rue Marcelle GENEVOIS et rue des murailles les 24, 25 et 26 janvier pour le changement du tableau haute tension. Cette intervention est liée aux travaux de viabilisation du lotissement Le Bois de Larry de l'AMSOM HABITAT.

Courant février 2022, la société SANTERNE interviendra pour le compte d'ENEDIS dans le but d'effectuer les travaux de raccordement électrique du nouveau lotissement. Des perturbations de la circulation sont à prévoir durant cette période au droit du chantier, à partir du transformateur 250kVA de la rue Louis PASTEUR, en passant par la rue de l'église et la rue du 8 mai 1945. La pose du nouveau réseau HTA sera réalisée en tranchée ouverte dans chacune de ces rues.

### *Travaux en cours ou à venir*

### DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT LE BOIS DE LARRY CE LUNDI 10 JANVIER 2022



L'aménageur AMSOM HABITAT a communiqué à la mairie de BELLOY le planning prévisionnel des travaux de viabilisation du lotissement.

Avant le lancement des travaux, les géomètres du cabinet METRIS ont effectué un piquetage le vendredi 7 janvier 2022. Un constat d'huissier de justice a également été effectué le 6 janvier dernier à la demande de la société STPA.

Les phases du chantier identifiées en 2022 :

- Nettoyage du terrain, défrichage, déboisement : du 10 au 12 janvier
- Décapage voirie et espaces verts : du 11 au 13 janvier
- Confection d'une voirie provisoire, aire de stockage : du 12 au 14 janvier
- Ouverture de la tranchée commune : du 14 au 21 janvier
- Réseau d'eau : du 24 au 28 janvier 2022 par la société ADUCTEAM
- Réseau électrique M.T/B.T : du 31 janvier au 4 février
- Réseau GRDF : du 7 février au 11 février par la société MARRON TP
- Réseau d'éclairage : du 10 février au 15 février par la société EIFFAGE ENERGIE
- Remblaiement de la tranchée commune : du 9 février au 16 février
- Terrassement du bassin d'infiltration et traitement du sol : du 21 au 25 février
- Réalisation de la grave bitume et confection du bassin d'infiltration : du 14 au 18 mars



Durant les travaux du lotissement et à la demande de la société STPA, un arrêté municipal a été pris le 6 janvier 2022 apportant des restrictions en matière de circulation et de stationnement.

**Du 10 janvier au 22 avril 2022**, le stationnement des poids lourds est interdit rue du 8 mai 1945 et rue du Presbytère. Le stationnement des véhicules légers est interdit rue du 8 mai 1945 **du côté impair** du n°1 au n°7 inclus jusqu'à l'intersection avec la Place FOCH et la rue Henri Boistel de Belloy.

**Du 31 janvier au 11 février 2022**, la circulation sera interdite tout comme le stationnement des véhicules légers des 2 côtés de la rue du presbytère.

### *Prochains rendez-vous de la vie associative*

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DU CLUB DES AÎNÉS : LE 27 JANVIER AU FOYER COMMUNAL

Le Club des aînés porte à la connaissance de ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées pour le rejoindre la date de son assemblée générale ordinaire le jeudi 27 janvier prochain à 14h au Foyer communal de la Place FOCH.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS : LE 5 FÉVRIER À LA-CHAUSSEE-TIRANCOURT

Le Souvenir Français informe ses adhérents et toutes personnes intéressées de la tenue de son assemblée générale le samedi 5 février 2022 à 10h00 à la salle municipale de LA CHAUSSEE-TIRANCOURT. N'hésitez pas à nous rejoindre.

#### UNE ANIMATION COMMUNALE LE 9 FÉVRIER PROCHAIN PENDANT LES VACANCES

Les membres de la commission communale Fêtes, enfance, jeunesse, loisirs et vie associative ont sollicité l'association Caravalud pour un après-midi de jeux à la salle des fêtes le mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h. Cette animation est proposée aux enfants durant les vacances scolaires.